



Lieu et date: L'Isle-sur-la-Sorgue (Provence), du lundi 7 au samedi 12 septembre.

Responsables: Serge
(422 73 10), enseignants au Collège.

Accompagnant: M. Arnold Stékoffer, artiste-peintre.

Financement: Communauté scolaire: Fr 110.-, parents:

Fr 110.-

Adresse: M. Pardigon Aime - Aire naturelle de Sorgiack
Souspiron - Rte de Lagnes - 84800 Isle-sur-la-Sorgue - France

Téléphone: En cas de nécessité, le numéro d'appel vous est communiqué par le secrétariat du Collège (tél 422 13 84)

Rendez-vous: **Lundi 7 septembre à 8.00 heures au Gros-Seuc.** *Si un élève ne peut prendre le départ, il avise immédiatement un responsable ou le secrétariat du Collège.*

Retour: **Samedi 12 septembre**, vers 21.30 heures au Collège.

Déplacements: Tous
prennent les mesures utiles (tablettes ou autres).

! Ne pas oublier !

Prévoir o Pique-nique du lundi midi !

o Carte d'identité

Équipement: o De bons souliers
o Une tenue de "peintre"
o Une casquette à visière

o Un imperméable
o Maillot et linge de bain
o Un petit sac à dos

Divers: o Sac de couchage
o Assiette, gobelet et services
o Une gourde

o Matelas gonflable ou natte
o Effets de toilette
o Training

Pour des raisons de transport et de vie sous tente, prière de limiter les bagages au strict nécessaire et pratique. Par contre, limiter l'argent de poche au strict superflu, tout le nécessaire est fourni.

Activités: Esquisse, peinture et aquarelle en plein air, étude et transposition d'après nature.

Selon l'actualité, visites d'expositions de peinture. Balades à pied, excursions, visites diverses. Suivant les conditions météo, baignade en rivière ou piscine. Préparation des repas, services, entretien des emplacements.

Participant-e-s : ACKERMANN Julie, BARDULLAS Julian, BEGUELIN Céline, BERBERAT Romance, BOECKLE Christoph, BRAENDLI Shambu, BURZIC Hatidza, CATTIN Linda, CHAPPUIS Arnaud, CHARPILLOZ Sam, CUTTAT Léonie, DI RIENZO Ugo, EGGENSCHWILER Marie, FROSSARD Carole, GENTIL Thomas, GIGON Christèle, JEANNERET Nissanka, LOVIS Benoît, MAEDER Stéphanie, MARQUIS Daisy, MEIER Aline, NAÏRI Nedjma, RUEFLI Cynthia, SCHALLER Chiara, ZUERCHER Fanny.



Assurances: les élèves ne sont pas assurés contre le vol, la perte ou la casse. En ce qui concerne l'assurance accident, celle de l'école est complémentaire à l'assurance personnelle des élèves. L'assurance accident de l'école couvre, dans le cadre de sa garantie, la franchise et les participations éventuelles à charge des parents, ainsi que les autres frais non couverts par l'assurance privée.